

N° 10 / 2025

MAIRIE DE VENDAT  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ALLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VENDAT**

Séance du 12 février 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation
07.02.2025

Date d'affichage
14.02.2025

**Choix de la maîtrise  
d'œuvre pour  
l'aménagement d'un  
secteur d'habitat en  
accession sociale.**

1 Commande publique  
1.6 Actes relatifs à la maîtrise  
d'œuvre

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en S/Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Marie-Emmanuelle CORRE (excusée),
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN (procuration à Madame Françoise MICHELET),
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VALLAS.

M. le Maire explique que dans le cadre de la réalisation du futur secteur d'habitat en accession sociale dans le prolongement du lotissement des 4 Vents, il y a lieu de nommer un assistant à la maîtrise d'œuvre pour cet aménagement.

M. le Maire présente les deux propositions reçues pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un secteur d'habitat en accession sociale :

\* Cabinet SERRE TRUTTMANN à Vichy pour un montant de 12 500,00 € HT,

\* Cabinet Cédric ROBIN à St-Germain-des-Fossés pour un montant de 14 980,00 € HT.

M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur le choix de l'assistance à maîtrise d'œuvre proposé pour le projet d'aménagement du secteur d'habitat en accession sociale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE**

À l'unanimité

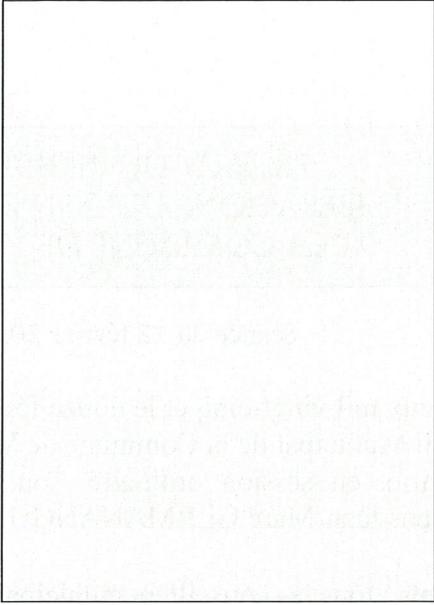
.../...

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 003-210303046-20250212-DELIB202510-DE



1°) De retenir la proposition du Cabinet SERRE TRUTTMANN à Vichy pour un montant de 12 500,00 € HT soit 15 000 € TTC.

2°) D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Jean-Marc GERMANANGUE**